

Un troisième sacrement ? La pénitence¹

On dit généralement : les protestants ne connaissent que deux sacrement, le baptême et la sainte Cène ou eucharistie. Cela est vrai pour Calvin. Luther reconnaissait, de fait, un troisième sacrement : la pénitence. De quoi s'agit-il ?

Les Réformateurs du XVI^e siècle critiquent le sacrement de pénitence dans ce qu'il était alors devenu : d'un côté un lieu de pouvoir des prêtres, seuls habilités à donner l'absolution et à fixer la peine ou « satisfaction », de l'autre côté une démarche, de la part du pénitent, qui liait la grâce à des œuvres.

Ces critiques ne sont plus, depuis le Concile Vatican II, valables comme telles aujourd'hui, même si le sacrement de pénitence reste de la seule autorité des ministres ordonnés : il s'agit d'un sacrement de grâce, lié centralement à l'idée de pardon. Défini comme acte ecclésial de réconciliation, il est pratiqué dans une démarche à la fois communautaire et personnelle.

Au temps de la Réforme

Pour Calvin, il n'y a pas besoin d'un sacrement de réintégration du pécheur dans la grâce de Dieu et donc dans l'Église. Il suffit de confesser son péché à Dieu et d'accueillir la promesse du pardon. Certes, la discipline ecclésiastique s'exerce à l'égard des pécheurs publics et des hérétiques : elle incombe au Consistoire, composé de pasteurs et d'anciens ; celui-ci peut aller jusqu'à excommunier les récalcitrants, jusqu'à ce qu'ils s'amendent.

Luther connaît d'une part le partage entre frères, en vue de la consolation et de l'encouragement réciproque, d'autre part la pénitence, dans la ligne de la prédication de Jésus : « Repentez-vous et croyez à l'Évangile². » Mais, tout autrement que Calvin, Luther valorise l'ordre et la promesse de délier³. Dans la ligne de la grande tradition de l'Église, ce « ministère des clés » inclut la confession et l'absolution privées. Dans son « Petit Catéchisme », l'explication du baptême est suivie d'une présentation « du ministère des clés et de la confession » affirmant que « la confession comporte deux aspects : 1) que l'on confesse les péchés, 2) que l'on reçoive de la part du confesseur l'absolution ou le pardon comme venant de Dieu lui-même. » La Confession d'Augsbourg déclare : « Au sujet de la confession, nous enseignons qu'il faut maintenir dans l'Église l'absolution privée et ne pas l'abandonner. Toutefois, dans la confession, l'énumération de tous les péchés n'est pas nécessaire, puisqu'elle est en effet impossible. »

Le baptême sans cesse actualisé

Pour Luther, la pénitence est le sacrement d'actualisation du baptême ; le baptême est en effet le sacrement de régénération : celle-ci s'effectue tout au long de la vie du baptisé, qui est « en même temps justifié et pécheur », et à cause de cela il est toujours aussi « pénitent ».

La pénitence est une offre dont Luther, sa vie durant, a lui-même fait un usage fréquent, louant Dieu pour la grâce de ce « sacrement ». Certes, Luther reconnaît qu'à la différence du baptême et de la sainte Cène, le Christ n'a pas joint à la pénitence un signe visible. Mais pour Luther est sacrement non seulement tout acte ecclésial mais aussi toute réalité, dans lesquels le Christ est agissant et accueilli comme tel. La question du nombre des sacrements est, en dernier ressort, stérile ; elle détourne de l'affirmation fondamentale de Luther, à savoir qu'« il n'y a au fond qu'un sacrement, le Christ. Ce que nous appelons les sacrements, ce sont les signes de ce sacrement unique ».

La demande d'accompagnement

¹ Ce texte a été publié dans *Le Messager évangélique*, hebdomadaire protestant, Strasbourg, le 5 juillet 1997, p. 6.

² Mc 1, 15.

³ Mt 16, 19 ; 18, 18 ; Jn 20, 23.

Après Luther, le luthéranisme a progressivement abandonné la pratique de la pénitence comme acte sacramentel, tout en développant la cure d'âme. Par ailleurs, le catholicisme contemporain constate une certaine désaffection vis-à-vis de ce sacrement, pourtant recentré dans le sens de son institution par le Christ.

Il existe pourtant une demande forte dans le monde contemporain. D'aide psychologique, d'une part : les différentes formes de psychothérapie essayent d'y répondre. D'aide spirituelle, d'autre part : un « marché » d'offres variées existe à ce propos. Au lieu de s'épuiser à dénoncer les dérives existant dans l'un et l'autre domaine, nos Églises font bien de suivre l'exhortation apostolique : « Examinez tout, et retenez ce qui est bon⁴. » Il faut vérifier et accueillir le bien-fondé de ces aides, se laisser enrichir et renouveler par ce qu'il y a d'Évangile en cela.

Il importe aussi de revivifier et d'approfondir le sens de la pénitence comme démarche personnelle, en offrant un accompagnement « autorisé », c'est-à-dire « qui a autorité », ce qui implique à la fois la compétence et la qualité humaine et spirituelle. La pénitence n'est pas réductible à un acte ponctuel, pour décisif que ce dernier puisse être dans une vie. Une nouvelle naissance peut être une marche longue, liée, donc, à un accompagnement de longue durée. Les différentes formes développées par la tradition chrétienne – le partage fraternel, l'entretien spirituel, la cure d'âme, la pénitence communautaire et privée – gardent chacune leur actualité et leur urgence.

⁴ 1 Th 5, 21.